

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3370000: secteur non-marchand

En vigueur au 01/12/2023 (Dernière actualisation de la page 20/12/2023)

Indexation de 2% en 12/2023 du A) Le Salaire annuel minimum brut garanti pour les travailleurs engagés par des personnes privées - employeurs, qui occupent, pour leur compte propre, du personnel pour leur service personnel ou celui de leur famille, dans le cadre d'un budget individualisé (PVB) ou d'un budget d'assistance personnelle (PAB) de l'Autorité flamande, B) Les salaires effectivement payés, sauf pour les travailleurs qui sont occupés par les mutualités ou les universités libres, et sauf pour les assistants personnels engagés dans le cadre d'un budget d'assistance personnelle.

1. Salaire annuel minimum brut garanti:

Pour les travailleurs engagés par des personnes privées / employeurs, qui occupent, pour leur compte propre, du personnel pour leur service personnel ou celui de leur famille, dans le cadre d'un budget individualisé (PVB) ou d'un budget d'assistance personnelle (PAB) de l'Autorité flamande.

Salaire annuel minimum brut garanti	
Par année	28415.90
Par mois	2367.99